

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Septembre 2020 salle du conseil à la Mairie :**

présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, BARRAUD D, CHAFFAL M, SOUCHON M, Mmes DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M, LAURENT E.

Absent excusé : et

Secrétaire de séance M. BARRET Christophe

M. DAVAL Marius remercie les membres présents. Compte rendu du 28 juillet 2020 adopté à l'unanimité des membres présents

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

### **Ordre du Jour :**

- La commission bâtiment a effectué la visite des réserves incendies d'Avez (Réserve suffisante, convention avec le Propriétaire), le Coin, Grezolette et la Chassagne (à nettoyer). M. Berthon propose de laisser 1 terrain pour installer une bâche à eau au Coin. Des renseignements complémentaires sont à demander pour la distance de la réserve par rapport aux maisons du hameau. Une bâche de 60 m<sup>3</sup> serait suffisante. Reste à passer une convention entre la mairie et M. Berthon, stabiliser le terrain.
- Voirie 2020 et 2021 : Le conseil départemental a repoussé notre demande de subvention en début d'année 2021. En effet les travaux étaient prévus sur 2 années, mais une solution d'un an a été proposée et validée. Nous devons donc représenter une demande d'enveloppe supplémentaire pour l'année 2020 qui serait versée au 1<sup>er</sup> trim 2021.  
Des travaux ont été réalisés à Chazelle, curage de fossé, traversée de voirie et curé réserve incendie. Pour le chemin des fonteilles, celui-ci ne fait pas partie de la voirie communale. Il faut donc prendre contact avec tous les propriétaires, faire réaliser un relevé topographique par un géomètre, faire des actes administratifs.  
Le conseil d'administration donne son accord par 15 voix pour, afin de lancer la procédure pour le chemin des fonteilles.  
La régularisation de l'argentière avec la famille VIAL est terminée. Les actes ont été signés chez le notaire.
- Un débat s'engage sur les budgets. On définit un budget avec des demandes de subvention quand le conseil municipal a validé un projet. C'est à chaque commission de monter un projet chiffré avec des devis, pour ensuite le présenter au conseil qui validera ou non. Les comptes administratifs sont votés en février ou mars et le budget en avril.
- Legs DALBEIGUE, le notaire Maître Roudillon a fait parvenir à la mairie les charges du legs ainsi que l'étude du CRIDON. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les charges du legs Dalbeigue. La délibération sera prise et envoyée à l'avocat et au notaire.
- Logement les Etangs à cité nouvelle, durant le mois d'août, les voisins se sont plaints des odeurs, invasion de mouches et déclenchement de l'alarme incendie dans un logement. Après plusieurs tentatives de prendre contact avec le locataire en vain, le Maire a contacté les pompiers qui sont intervenus et entrés par une fenêtre en cassant un carreau. Le locataire devra donc faire remplacer le carreau. Celui-ci a donné sa dédite le 14 septembre 2020.  
A l'étage, 1 logement a été repris par une locataire, qui a fait installer une cuisine incorporée, et demande une participation de la mairie. Après débat, un avenant au contrat de location sera fait, en stipulant que la cuisine restera dans le logement au départ du locataire, et qu'un mois de loyer lui soit offert. Suite au vote 9 pour, 4 contre et 1 abstention.  
Départ du locataire d'un logement de la récréée. La commune possède donc 2 logements libres. Peut-être déposer une annonce sur un site internet avec quelques photos.

- Bilan social 2019 en lien avec le centre de gestion de la Loire, le bilan social représente le fonctionnement de l'ensemble du personnel de la mairie, avec la répartition par grade, catégorie, âge, absences de l'année 2019.
- Fin des tarifs réglementés EDF, au 31 décembre 2020, la réglementation, laisse au collectivité le libre choix des fournisseurs d'électricité. Une demande a été effectuée par le SIEL. Suite à la présentation, la commune s'engage sur un an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020, car nous avons un contrat qui se termine pour la salle ERA. On profite donc de cette échéance pour démarrer avec le SIEL. Une étude sera faite pour le complexe sportif, qui est aujourd'hui en EJP.
- Chemin Sarrant, la commission école s'est réunie avec la commission, voirie, les représentants des parents le 7 septembre 2020, pour débattre de la sécurité du chemin sarrant descente vers l'école publique. Dès la rentrée 2020, les cars stationnent sur le parking du foot et une employée de la commune récupère les enfants qui descendent à pied à l'école. Il est demandé aux parents de stationner aussi sur ce parking. Cependant si des parents stationnent sur le parking de l'école, ils doivent stationner en marche arrière afin de voir les enfants. Il a été demandé de revoir la signalisation avec attention école, et/ou marquage au sol.  
Pour l'école Saint Joseph, il est demandé la même signalisation qui serait installée sur la route du cimetière. De plus le long du trajet de l'école à la cantine, il y a 6 pots de fleurs qui gênent l'utilisation du trottoir par les enfants. Une visite de l'ensemble des trottoirs sera effectuée par le conseil municipal afin de voir ou déplacer les bacs.
- Titularisation : un décret est sorti en Août 2020 permettant la titularisation des agents n'ayant pu effectuer la formation d'intégration à cause du covid. La commune a donc pris acte de ce décret et titularisé nos 2 agents communaux.  
De plus les professionnels de la MSP ont dénoncé le contrat ménage effectué par un agent de la commune. On a donc revu le planning de cet agent, elle effectuera à partir du 1<sup>er</sup> octobre la cantine, la garderie, les trajets écoles, l'entretien des espaces verts, le ménages des écoles et des divers bâtiments de la commune.
- Charte école rurale, la commune doit désigner 2 personnes pour être représentée, Mme Pallanche est désignée titulaire et M. Daval suppléant.
- Convention et délibération avec OGEC suite au montage des dossiers de demande de subvention, il est demandé de prendre une convention et délibération afin de définir les modalités de prise en charge.
- Renouvellement convention SAGE et délibération, la convention sage arrive à son terme, il est demandé le renouvellement. L'ensemble du conseil donne son accord.
- Maison des traditions, la commission culture et bâtiments s'est réunie afin d'évaluer les différents travaux à réaliser pendant l'hiver (mur à la chau, dallage, soudure...). Il est envisagé de laisser ouvert d'avril à septembre avec surveillance par vidéo. Tous les devis vont être demandés aux différents artisans, montage des fiches projets et présentation au prochain conseil.
- Ouverture des plis de l'appel d'offre du schéma directeur, diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune. 4 entreprises ont soumissionné, le département de la Loire nous a soumis son rapport afin de choisir l'entreprise retenue.

### Questions diverses

- Branche argentièrre, la commune a reçu un courrier suite à des vents violents et orage, une branche d'un arbre sur des terrains « communaux » s'est cassée. Les agents communaux sont intervenus afin de soulager l'arbre. Une commission va se charger de faire une expertise des arbres ancestraux de la

commune. Tous les terrains dans les hameaux dits « communaux » doivent être entretenus par tous les habitants de ce hameau. Un courrier de réponse va être fait.

- RGPD et téléphonie. La commande d'un nouveau standard pour la mairie est réalisée. Afin de pouvoir transmettre les infos, et dans le suivi de la réglementation avec la mise en place du RGPD, il faut l'autorisation de chacun pour que vous puissiez recevoir les infos par mail.
- Un FORUM est créé et sera mis en place pour l'ensemble du conseil.
- Aide covid 19 : La région vient en aide aux entreprises, artisan et commerçant, agriculteur indépendants n° vert 0 805 38 38 69, sous 3 volets : aide remboursable, aide au tourisme et convention avec les EPCI et commune. Les communes peuvent soumettre une convention pour déterminer les entités et le montant serait de 2€ par habitant accompagné du même montant par l'EPCI mais à se partager suivant le règlement (1 salarié, 1 prêt, perte de revenu...). Au vu des difficultés à soumettre un règlement, le conseil municipal de la commune de Saint Martin la Sauveté ne souhaite pas participer.
- Diverses demandes ont été apporté :
  - Redorer les lettres du monument, un devis sera demandé
  - Faire un pot d'accueil pour les nouveaux habitants à étudier en commission
  - Balançoire du mini-golf à sécuriser
  - Demande d'aide pour le théâtre, un courrier devra parvenir en mairie et on étudiera au prochain conseil.
  - Préparation de la commémoration du 11 novembre. Réunion le 12 octobre 2020 avec les principaux acteurs concernés.

Séance levée à 00 h 05

Le Maire  
  
Marius DAVVAL